

## ANVI-ASDEVILM

Association nationale des victimes de l'immobilier

---

### Communiqué de presse

Paris, le 13 septembre 2012

#### *Crise du Crédit Immobilier de France*

### *Les victimes de l'affaire Apollonia interpellent plusieurs centaines de députés*

*L'ANVI-Asdevilm demande l'ouverture d'une enquête parlementaire  
sur les dérives bancaires dans l'octroi de prêts immobiliers  
et sur les défaillances du contrôle des pouvoirs publics.*

**D**ans le contexte de crise du Crédit Immobilier de France (CIF), tous les membres de l'ANVI-Asdevilm, association qui regroupe les victimes de l'affaire Apollonia et leurs familles, viennent d'adresser un courrier à leur député le même jour, en date du 14 septembre 2012. L'action, coordonnée par le président de l'association Claude Michel, a été menée dans la quasi-totalité des circonscriptions de France, avec autant de députés sensibilisés, parfois directement au sein de leur permanence.

Les membres de l'ANVI-Asdevilm souhaitent ainsi en premier lieu **informer le plus grand nombre d'élus** de l'Assemblée Nationale, toutes familles politiques confondues, sur le rôle du CIF dans l'affaire Apollonia, en rappelant notamment que trois filiales du groupe ont en juillet dernier été mises en examen pour escroquerie en bande organisée. Ils souhaitent ensuite voir relayer auprès du Gouvernement leurs **préoccupations quant aux garanties apportées par le CIF pour une future indemnisation** de ses victimes dans l'affaire Apollonia. Ils appellent enfin leurs représentants à ouvrir une **commission d'enquête parlementaire** sur les causes des dérives des banques dans l'octroi de prêts, ainsi que sur les défaillances du contrôle exercé sur ces établissements bancaires.

### **La lettre adressée aux députés (extraits)**

C'est au nom d'un millier de victimes dans l'affaire Apollonia et en tant que membre de l'ANVI-Asdevilm, que j'ai l'honneur de vous adresser ce courrier. Je souhaite **attirer votre attention sur notre situation au regard du « sauvetage » annoncé du Crédit Immobilier de France par les pouvoirs publics.**

Vous n'ignorez assurément pas que l'affaire Apollonia constitue la **plus grande escroquerie immobilière et financière que la France ait jamais connue**. Le montant total du préjudice initial pour l'ensemble des victimes s'élève à **plus d'un milliard d'euros**. En 2008, une instruction a été ouverte pour faux, usage de faux et escroquerie en bande organisée. A ce jour, le nombre de mises en examen de personnes physiques s'élève à 31, dont, outre les dirigeants et collaborateurs de la société Apollonia à l'origine de l'escroquerie, 5 notaires et 13 ex-dirigeants, cadres, directeurs de banques ou courtiers en prêts immobiliers. En juillet 2012, **5 banques dont 3 filiales du Crédit Immobilier de France (CIFRAA, BPI, CIFD) ont été mises en examen en tant que personne morale pour escroquerie en bande organisée**, une procédure rarissime, voire inédite, en France. L'affaire Apollonia est alors devenue un « scandale bancaire national » (...).

**Ces banques, et d'autres encore, ont rendu possible l'escroquerie**. Elles ont délibérément choisi de **violier les lois qui protègent les emprunteurs**, avec des stratégies élaborées et des décisions prises au plus haut niveau, guidées par la seule logique d'un **profit maximal**. (...)

***« Nous ne pouvons imaginer que l'Etat apporte son aide, sans que cette dernière ne soit assortie d'une obligation pour le CIF de réparer à leur juste montant tous les dommages causés aux victimes de l'affaire Apollonia »***

Au cours de ces quatre années d'instruction, les victimes, très fortement surendettées par l'escroquerie immobilière, et n'étant plus de ce fait en mesure de rembourser les prêts, ont été poursuivies par ces mêmes banques avec un **acharnement impitoyable** : saisies de biens, de la résidence principale, de comptes bancaires, des revenus, prises d'hypothèques sur l'outil de travail, saisie de meubles, assignations... Un **comportement aveugle et inhumain** qui a provoqué des ravages au sein de nos familles. Nombre d'entre nous ont ainsi été conduits à la dépression, à des maladies graves, à des hospitalisations de longue durée, à des invalidités totales et définitives. Le pire est même advenu pour les plus fragilisés, qui, ne résistant plus aux pressions, ont choisi de mettre fin à leurs jours.

Madame, Monsieur le Député, **avant que le Gouvernement ne vous demande de l'autoriser à venir au secours du Crédit Immobilier de France**, je souhaite porter à votre connaissance le fait que ce groupe bancaire, par ses agissements frauduleux, par le non respect des règlements et la violation des lois de la République pendant dix ans, figure au premier rang des banques qui ont causé ces terribles drames humains. Près de 40 % du

montant total des prêts et des 3000 appartements ont été financés par des établissements du Crédit Immobilier de France.

**« Le Crédit Immobilier de France, par ses agissements frauduleux, figure au premier rang des banques qui ont causé de terribles drames humains »**

Nous ne pouvons imaginer que l'Etat apporte son aide, sans que cette dernière ne soit assortie d'une obligation pour le CIF de réparer à leur juste montant tous les dommages causés aux victimes de l'affaire Apollonia. Le CIF pouvant être amené à disparaître avant l'issue de la procédure judiciaire en cours, nous souhaitons que le Gouvernement apporte des garanties sur une indemnisation rapide.

C'est pourquoi je m'adresse à vous, Madame, Monsieur le député, afin que vous interpelliez le Gouvernement sur ce point, crucial pour l'avenir de centaines de familles dont les situations s'aggravent de jour en jour.

Par ailleurs, je me dois de souligner que les pratiques du CIF ne sont pas isolées. Economistes, chercheurs en sciences sociales et représentants de familles politiques de tous horizons s'accordent à dire que **les dérives de la finance peuvent détruire le corps social**. A cet égard, le sort des 2500 salariés du Crédit Immobilier de France nous préoccupe vivement, ces derniers ayant comme nous été victimes des errances de leurs dirigeants.

**« Le sort des 2500 salariés du Crédit Immobilier de France nous préoccupe vivement, ces derniers ayant comme nous été victimes des errances de leurs dirigeants. »**

L'affaire Apollonia, mais aussi bien d'autres qui donnent lieu en ce moment même dans notre pays à des dizaines de milliers de procédures de surendettement, à de lourds procès, à des faillites en cascades, à des drames humains... font apparaître systématiquement des comportements bancaires irréguliers et souvent même frauduleux.

Le travail du régulateur et des contrôleurs nous paraît à minima insuffisant comme le reconnaît lui-même le Conseil d'Etat dans un arrêt concernant le CIF(5.3.2012 N°343412) ; c'est pourquoi nous sommes fermement persuadés de la nécessité pour le Parlement d'ouvrir **une enquête parlementaire sur les causes des dérives des établissements bancaires dans l'octroi de prêts aux particuliers, et sur les défaillances du contrôle qui aurait dû être exercé par les autorités compétentes, en vue de réformer notre réglementation dans ce domaine. (...)**

### **L'AFFAIRE APOLLONIA EN CHIFFRES**

- **1000 victimes de la plus grande escroquerie immobilière et financière de France**
- **350 familles regroupées au sein de l'ASDEVILM pour obtenir réparation**
- **Un milliard d'euros de préjudice initial**
- **Des centaines de vies brisées par un surendettement massif**
- **31 mises en examen et 11 statuts de témoin assisté en juillet 2012**
- **13 mises en examen et 7 statuts de témoin assisté pour les seuls responsables d'établissements bancaires et de crédit : le plus important dossier pénal bancaire que la France ait jamais connue.**
- **5 banques mises en examen en tant que personne morale : une première judiciaire en France.**

***Pour tout savoir sur l'affaire Apollonia et ses mécanismes, consultez le dossier de presse de l'ANVI-ASDEVILM.***

## L'affaire Apollonia en synthèse

L'Affaire Apollonia constitue la plus grande escroquerie immobilière et financière que la France ait jamais connue. Le montant total du préjudice initial pour ses victimes s'élève à plus d'un milliard d'euros, soit à titre de comparaison **plus de 300 fois** le montant évoqué dans l'affaire désignée comme « La Madoff de Touraine » fin 2011. Dans l'échelle de valeur, on se rapproche en réalité de l'affaire Kerviel, qui a fait vaciller le système bancaire français...

**Cette affaire, d'une ampleur inédite, a provoqué le surendettement massif de particuliers jusqu'à 8 millions d'euros pour certains d'entre eux.** Elle implique toute une chaîne d'intervenants : non seulement le commercialisateur immobilier Apollonia, mais aussi des promoteurs, des études de notaires, un cabinet d'expert-comptable, des courtiers en prêt immobilier et enfin des banques qui ont à ce jour une quinzaine de collaborateurs mis en examen. Après 4 ans de procédure, le nombre de mises en examen s'élève en juillet 2012 à 36, dont 13 ex dirigeants, cadres, directeurs de banques ou courtiers en prêts immobiliers et cinq banques, en tant que personnes morales : CIFRAA, BPI, CFID, Crédit Mutuel Méditerranéen, Crédit Mutuel de l'Etang de Berre.

Malgré les mises en examen de leurs collaborateurs, des établissements tels que Crédit Mutuel Méditerranéen, CMEB, CIFRAA ou encore BPI ont poursuivi jusqu'à ces derniers jours des saisies à l'encontre des emprunteurs, alors même que les faits leur ont été dénoncés et qu'ils ont accès au dossier d'instruction en tant que partie civile.

**Ce qui était « l'affaire Apollonia » devient au fil des années et des révélations apportées par les cadres bancaires entendus par la justice, « le scandale bancaire de l'affaire Apollonia ».**

Le montant d'un milliard d'euros peut paraître abstrait. Très concrets sont en revanche les ravages provoqués au sein de familles qui pensaient préparer leur retraite. Ces victimes, regroupées au sein de l'ANVI-ASDEVILM, demandent aujourd'hui réparation au nom des terribles drames humains qu'elles ont connu et connaissent encore. Leur situation financière, les saisies, les pressions exercées ont conduit un grand nombre à la dépression, à des vies de famille anéanties, à des maladies graves, à des hospitalisations de longue durée, et même à des invalidités totales et définitives...

## Rappel des banques mises en examen en juillet 2012

Le **lundi 16 juillet 2012**, une première banque a été mise en examen en tant que personne morale dans le cadre de l'affaire Apollonia. Dans le courant de la semaine qui a suivi, ce sont 5 banques au total qui ont été visées par cette procédure qui constitue une première judiciaire. D'importants cautionnements, jusqu'à 40 millions d'euros, leur ont été imposés. En tant que personne morale, elles encourent une amende qui peut s'élever jusqu'à **3.75 millions d'euros**.

BANQUE	MOTIF DE MISE EN EXAMEN	CAUTIONNEMENT
<b>CIFRAA</b> Filiale du Crédit Immobilier de France en Rhône Alpes <b>Auvergne</b>	<b>Recel d'escroqueries en bande organisée</b>	40 millions d'euros
<b>BPI (la Banque Patrimoine et Immobilier)</b> Filiale du Crédit Immobilier de France	<b>Escroqueries en bande organisée</b>	15 millions d'euros
<b>Crédit Immobilier de France Développement (CIFD)</b> Holding de BPI	<b>Complicité d'escroqueries en bande organisée</b>	100 000 euros
<b>Crédit Mutuel Méditerranéen</b>	<b>Escroqueries en bande organisée</b>	4 millions d'euros
<b>Crédit Mutuel de l'Etang de Berre</b> Caisse locale de la fédération Crédit Mutuel Méditerranéen	<b>Escroqueries en bande organisée</b>	4 millions d'euros <i>Placement sous contrôle judiciaire</i>

*« Un scandale bancaire d'une ampleur nationale, aux conséquences dramatiques mettant en cause les plus grandes enseignes bancaires. Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour éviter à d'autres de vivre un pareil drame. Plus jamais ça ! »*

*Claude Michel, président de l'Asdevilm*